

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

***APPROUVE EN SEANCE DU 17 JUIN 2025
AFFICHE LE 18 JUIN 2025***

Le 1^{er} avril deux mille vingt-cinq à 17 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Annie ROSELIA, Mme Isabelle UTRAGO, Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Maria BRUNI, Mme Anne Mary ASCHERI.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, Mme Sarah LESCANE à Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à M. Sébastien SALAZAR, M. Cédric TARDITTI à Mme Maria BRUNI.

ABSENTS :

Mme Marie ROFDAL, M. Philippe TOUZEAU-MENONI, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

10 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercice.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 05 et procède à l'appel des présents.

* * *

Départ de Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO à 19h00

Madame la Vice-Présidente : « *Merci à toutes et tous de votre présence, la séance est donc ouverte.* »

L'ordre du jour comporte 9 questions + 1 question diverse relative au bilan d'activité 2024. Vous avez tous été destinataires de l'ensemble des documents par le biais de la plateforme en ligne.

*On débute comme d'habitude par la question **N° 1 « Adoption du procès-verbal de la séance précédente »**, tout le monde a pris connaissance du compte rendu de la séance du 25 février 2025, y a-t-il des questions ? »*

Madame Isabelle UTRAGO : « *Il me semble que j'avais donné un pouvoir à Sébastien SALAZAR lors de ce conseil d'administration, je n'étais pas absente.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Vous êtes sûre ? Nous allons vérifier mais ce serait noté si c'était le cas.* »

Madame Isabelle UTRAGO : « *Ce n'est pas grave, c'était pour le signaler, comme je suis toujours là, pour une fois que je ne suis pas là !* »

Madame la Vice-Présidente : « *Du coup, je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 25 février 2025.

Madame la Vice-Présidente : « *Pour la question **N° 2 « Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil d'Administration »**, nous retrouvons le traditionnel compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.*

Comme vous le savez le conseil d'administration a donné des délégations de pouvoirs à la commission permanente et à la vice-présidente.

Concernant la commission permanente, elle s'est réunie 2 fois et a examiné 7 demandes d'aide financières qui ont reçu un avis favorable.

Le CCAS a octroyé 671,03 € et les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire) 1 620,38 € soit un montant total de 2 291,41 €.

Je vous rappelle que l'association « Restaurant du Cœur » participe également à nos travaux et intervient sous la forme d'aide alimentaire.

1 demande de prêt a également été examinée et a reçu un avis favorable pour un montant de 600,00 € octroyé par le CCAS, à rembourser en 12 mois.

Concernant les pouvoirs confiés à la vice-présidente, sur la période du 1^{er} février 2025 au 28 février 2025, 15 demandes d'aide sociale légale ont obtenu un avis favorable.

Elles concernent l'accueil familial (1), l'aide-ménagère (1), le placement en EHPAD (7), le placement en foyer d'hébergement pour personnes handicapées (3), le placement en foyer logement (1), la prestation de repas en foyer-restaurant (1) et la prestation de portage de repas (1).

Sur la même période, 10 demandes de domiciliation ont toutes obtenues un avis favorable, et

589 chèques ont été délivrés pour un montant total de 4 712,00 €.

Concernant les contrats, conventions et décisions : 2 décisions ont été prises pour des nominations de régisseurs sur les régies du CCAS.

Il n'y a pas eu de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) depuis le dernier conseil.

Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote, avez-vous des questions ? » [Pas de question].

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

Madame la Vice-Présidente : « *Ensuite, question **N° 3 « Acceptations de dons »**, le CCAS a perçu 1 don d'un montant total de 100 euros versés par M. SAUVAGE à l'occasion de son mariage. Notre conseil d'administration doit se prononcer sur l'acceptation de ces dons.*

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Je suis contre ! ... Mais non c'était pour la blague, un poisson d'avril, comme nous sommes le 1^{er}.* »

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'intégralité des dons reçus au cours de la période écoulée soit un total de cent euros (100,00 €), et dit que les recettes correspondantes sont prises en charge au budget à l'article 756 « *Libéralités reçues* ».

Madame la Vice-Présidente : « *Nous passons maintenant aux questions budgétaires.*

Question N° 4 « Budget principal du CCAS : reprise anticipée des résultats de l'année 2024 »,

Pour rappel, les résultats définitifs sont arrêtés lors du vote du compte financier unique. Toutefois, il peut être décidé de reprendre les résultats excédentaires par anticipation.

Sur l'exercice 2024 du budget principal les résultats sont les suivants :

- *Résultat comptable de fonctionnement : + 184 161,98 €*
- *Résultat comptable d'investissement : + 1 535 807,78 €*

Je vous propose de les reprendre dans le budget primitif 2025 du CCAS en les affectant de la manière suivante :

- *184 161,98 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,*
- *1 535 807,78 € en recettes d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »*

Avez-vous des questions sur cette reprise ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reprendre de manière anticipée les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2024 dans le cadre du budget primitif 2025, selon les modalités proposées ci-dessus.

Madame la Vice-Présidente : « *Toujours pour le budget principal du CCAS, la question **N° 5 « Budget principal du CCAS : budget primitif 2025 »** concerne le vote du budget pour l'année.*

Ce budget primitif intègre les orientations définies par le débat d'orientation budgétaire (DOB) définies lors du précédent conseil d'administration.

Ces orientations ont été traduites dans le document budgétaire qui vous a été adressé et le contenu a fait l'objet d'une note détaillée.

Il a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats, comme lors du vote du budget précédent.

Il faut également souligner à nouveau le soutien de la commune par le biais de la subvention d'équilibre, qui est la recette la plus importante de notre budget, pour un montant de 2 260 000 €. Une fois de plus la ville de Cagnes-sur-Mer fait preuve d'un soutien fort à nos actions puisqu'une augmentation de 110 000,00 € est autorisée pour 2025.

Je vous rappelle qu'une augmentation de 200 000 € avait déjà été accordée en 2024. Ces demandes découlent des effets de la conjoncture économique, de créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des missions de l'établissement, comme le logement ou les violences faites aux femmes, et à la diminution de nos excédents de fonctionnement.

Je vous propose donc d'adopter le budget primitif du CCAS présenté en équilibre des recettes et dépenses qui totalise :

- en section de fonctionnement 3 731 712,98 €
- en section d'investissement 1 849 707,78 €

Avez-vous des questions sur ce budget ? Sur les chiffres présentés ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget principal du CCAS.

Madame la Vice-Présidente : « *Les deux questions suivantes concernent le vote des budgets prévisionnels pour l'année 2025 des deux budgets annexes.*

*Tout d'abord la question **N° 6 « Budget annexe de la résidence-autonomie « La Fraternelle » : budget prévisionnel année 2025 »**,*

Conformément aux règles de la comptabilité des établissements sociaux et médico-sociaux, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen des propositions budgétaires pour l'année 2025 dans sa séance du 15 octobre 2024.

Quelques modifications ont été apportées par rapport à ces propositions, elles ont été intégrées au document budgétaire qui vous a été transmis, et sont détaillées dans la note.

Le département n'a pas porté à notre connaissance les orientations et les tarifs d'hébergements retenus pour 2025. De ce fait, le CCAS applique la hausse habituellement appliquée par le Département de 2% soit :

- 20,90 € pour une personne seule,
- 33,60 € pour un couple

Je vous propose d'adopter le budget prévisionnel de la Résidence Autonomie « La Fraternelle » présenté en équilibre des recettes et dépenses qui totalise :

- en section d'exploitation 377 500,00 €
- en section d'investissement 131 850,00 €

Avez-vous des questions sur ce budget ? Sur les chiffres présentés ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget annexe de la résidence-autonomie « La Fraternelle ».

Madame la Vice-Présidente : « *Ensuite le second budget annexe avec la question **N° 7 « Budget annexe « service d'aide-ménagère à domicile » : budget prévisionnel année 2025** »,*

Les mêmes règles comptables s'appliquent pour ce budget, et les propositions budgétaires ont également été examinées lors de la séance du 15 octobre 2024.

Pour ce budget aussi, quelques modifications ont été apportées par rapport à ces propositions, elles ont été intégrées au document budgétaire qui vous a été transmis, et sont détaillées dans la note.

Je vous propose d'adopter le budget prévisionnel du service « d'aide-ménagère à domicile » présenté en équilibre des recettes et dépenses qui totalise 477 500,00 € en section d'exploitation. Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget.

Avez-vous des questions sur ce budget ? Sur les chiffres présentés ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget annexe du « service d'aide-ménagère à domicile ».

Madame la Vice-Présidente : « *Les deux dernières questions concernant le service animation.*

Question N° 8 « Activités de loisirs en faveur des personnes âgées ou handicapées : création d'un atelier de marche nordique ».

L'activité de marche nordique est une activité efficace pour lutter contre la perte d'autonomie. Des ateliers ponctuels gratuits permettant de découvrir cette activité ont été organisés. Suite à ces ateliers, plusieurs personnes ont émis le souhait de pouvoir participer de façon mensuelle à cette activité.

Afin de répondre à cette demande, je vous propose de créer un atelier de marche nordique à raison de 4 séances d'1h30 par mois, et de procéder au recrutement d'un professeur qualifié dans ce domaine pour animer cet atelier.

Je vous propose de plafonner la rémunération de l'intervenant à 85 euros TTC pour 1h30 et de laisser à la charge des usagers une participation mensuelle de 23 euros pour les cagnois et de 31 euros pour les hors commune.

Avez-vous des questions ou des remarques ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un atelier de marche nordique et le recrutement d'un prestataire de service, et adopte les tarifs proposés pour la rémunération de l'intervenant et pour la participation des bénéficiaires.

Madame la Vice-Présidente : « *Et on termine par la traditionnelle question relative aux sorties. Donc question **N° 9 « Activités de loisirs en faveur des personnes âgées ou handicapées : programmation et participation financière laissée à la charge des usagers »*** »

Toute le monde a vu qu'un rapport corrigé vous a été envoyé dans un second temps. En effet, une erreur s'était glissée dans le premier envoi.

Les nouvelles activités retenues sont détaillées dans la note que vous avez reçue, il s'agit :

- *Marathon de la danse à Terrazur le 17 juin 2025*
 - o *Tarif cagnois : 20,00 €*
 - o *Tarif hors commune : 22,00 €*
- *Sortie journée à Andon le 19 juin 2025*
 - o *Tarif cagnois : 79,95 €*
 - o *Tarif hors commune : 81,95 €*

Je vous propose d'adopter ces sorties et ces tarifs

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « Je mets aux voix »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées par sa Vice-Présidente et décide de retenir les tarifs proposés.

Madame la Vice-Présidente : « *Avant de passer à la suite, je voudrais rappeler aux personnes en visio de passer rapidement au CCAS pour signer les pages de signatures des budgets qui doivent être transmis en Préfecture et au Département.*

Nous passons maintenant à la question diverse qui vous est présentée à titre d'information, il s'agit du bilan d'activité de l'année 2024 du CCAS.

Ce dernier présente les points essentiels liés à l'activité de notre établissement présentés par catégories. »

Le document « bilan activité 2024 » est distribué à chaque membre présent par Monsieur Alain TONINI, et Madame la Vice-Présidente présente ce bilan.

Madame la Vice-Présidente : « *En 2024, nous avons poursuivi notre engagement aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin, avec toujours cette même volonté : apporter une aide concrète, bienveillante et adaptée à chaque situation.*

Comme vous le savez nos actions touchent de nombreux domaines : soutien aux familles en difficulté, accompagnement des seniors, accès au logement, lutte contre l'exclusion...

En 2024, une avancée majeure a été réalisée pour mieux accompagner les femmes en détresse. Nous avons adopté en conseil d'administration le 2 avril 2024 la création d'un poste dédié à la prise en charge des victimes de violence familiales, dans le but de leur offrir un accueil spécifique au sein du CCAS : Le Point Femme, et je vous en remercie.

Ce dispositif a pour vocation de les accompagner dans leurs démarches, y compris jusqu'au dépôt de plainte si nécessaire.

Par ailleurs, un projet ambitieux est en cours avec un accompagnement global pour leur permettre de reconstruire leur vie en toute sécurité.

Cette année encore, le CCAS de Cagnes-sur-Mer a poursuivi sa dynamique de "l'aller vers", en allant à la rencontre des publics les plus fragiles, pour mieux repérer les besoins, prévenir les situations de rupture et lutter contre le non-recours aux droits. Cette approche proactive illustre notre engagement à rendre l'action sociale plus accessible, humaine et proche des réalités du terrain.

Le bilan d'activité qui vous est remis aujourd'hui, détaille nos actions, il présente quelques chiffres comme par exemple :

- 16 994 passages à l'accueil général, une moyenne de 65 par jour
- 1 671 personnes suivies par les travailleurs sociaux
- 1 252 personnes reçues en entretien pour le logement social dont 119 réalisés par moi-même

Le CCAS c'est aussi 124 personnes qui bénéficient de l'aide à domicile

Près de 84 000 repas livrés à domicile ou servis dans nos foyers restaurants à des tarifs abordables en fonction des ressources.

J'ai tenu à ce qu'une place soit faite à nos partenaires qui sont listés en page 25, mais aussi, j'ai également souhaité que soient intégrés à ce document une petite sélection des messages que nous recevons régulièrement au CCAS. Ils témoignent de la reconnaissance des Cagnois pour nos interventions et notre action.

Pour finir je tiens à transmettre les remerciements du maire, président du CCAS, à vous membres du conseil d'administration, à nos partenaires et bénévoles et bien sûr à toutes les équipes du CCAS, qui font preuve d'un engagement et d'un dévouement exemplaire.

Avez-vous des questions, des remarques ? » [Pas de question].

Madame la Vice-Présidente : « Nous en avons donc fini avec ce conseil d'administration, je vous remercie toutes et tous pour votre participation.

Je vous rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 17 juin toujours à 17h00, et que dans la foulée il y aura la commission d'appel d'offres pour les membres titulaires de cette commission. »

La séance est levée à 19h20.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI